



Assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2017

Présidence : M. Jean-Marc Piguët, Syndic

Membres présents : 66 citoyennes et citoyens, 1 personne sans droit de vote.

Mardi 12 décembre 2017, 20h00

M. Jean-Marc Piguët, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement du budget 2018 et formule les salutations d'usage.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur tables 1 et 2 : Mme Patricia Pasini

Scrutateur tables 3, 4 et table du Conseil communal : M. Gérald Sudan

Après cette procédure, le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et des scrutateurs est valablement constitué. M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée est enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant ces cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs. Les personnes qui désirent le scrutin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les 4 font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la commune et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 47 du 24 novembre 2017.

Le tractanda suivant est proposé. Les documents d'usage ont été déposés à l'administration communale et sur le site internet, où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. M. le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

Tractanda

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017
2. Budget 2018 du Foyer St-Joseph
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Budget communal 2018
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 3.2 Rapport et préavis de la commission financière
 - 3.3 Présentation et approbation des nouveaux investissements :
 - 3.3.1. Aménagement d'une nouvelle place de jeux de l'école de Sâles
 - 3.3.2. Réfection totale de la toiture de l'école de Maules
 - 3.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Présentation du plan financier 2018-2022
5. Réception des jeunes citoyens nés en 1999
6. Divers



En préambule, M. le Syndic présente Mlle Chloé Pipoz, nouvelle apprentie à l'administration communale.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition à l'administration communale et sur le site internet.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 mai 2017

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, à raison de 66 oui.

2. Budget 2018 du Foyer St-Joseph

Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Le règlement du foyer stipule que l'assemblée communale décide du budget sur préavis de la commission financière. La parole est donnée à la présidente du Foyer, Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2018. Elle tient à présenter M. Philippe Zurlinden, Directeur du Foyer St-Joseph à Sâles et du Foyer St-Vincent à Vuadens, en fonction depuis le 1^{er} décembre 2017.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont présentés à l'écran et commentés par Mme Descloux.

Le budget de fonctionnement 2018 prévoit un léger excédent de produits de CHF 230.95 pour un montant total de charges de CHF 3'933'629.05 dont CHF 3'296'629.05 de frais de personnel, charges sociales, charges annexes prestations de tiers et CHF 637'000.00 de frais d'exploitation. Les produits d'exploitation représentent un montant total de CHF 3'933'860.00.

Le budget d'investissement 2018 prévoit les dépenses suivantes :

- Changement des centrales feu	CHF	10'852.10
- Achat d'un lave-vase (remplacement)	CHF	11'400.00
- Achat d'une machine à laver en cuisine (remplacement)	CHF	20'635.00
- Achat d'une plaque induction (remplacement)	CHF	6'900.00
- Remplacement de vingt lits de soins électriques	CHF	70'000.00
- Projet d'agrandissement – crédit d'étude (report d'investissement)	CHF	27'500.00

Le total des investissements est de CHF 119'787.10 (le report d'investissement déduit), financé par un emprunt bancaire.

Rapport de la commission financière

M. Stéphane Meyer, président, procède à la lecture du rapport de la commission financière.

Dans sa séance du 29 novembre 2017, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement et d'investissement 2018 du Foyer St-Joseph.

Le budget boucle avec un excédent de produits de CHF 230.95. Il est basé sur les derniers chiffres disponibles et reçus du canton, tenant compte notamment des fluctuations dans le degré de dépendance des résidents ainsi que dans la dotation en personnel. Il est d'une manière générale tout à fait cohérent avec les comptes 2016 et le budget 2017. Ce qui est important de savoir, c'est que le fonctionnement du Foyer s'autofinance sans que la commune ne doive mettre la main au porte-monnaie hormis les frais usuels engendrés par ses propres résidents.

Concernant le budget d'investissement, nous constatons que, pour garantir la sécurité et la qualité de vie des résidents ainsi que du personnel, certains travaux sont nécessaires pour un montant global de CHF 120'000.-. Nous estimons que ces dépenses sont supportables financièrement. D'autre part, un montant de CHF 27'500.- concerne en fait un report d'investissement déjà accepté par l'assemblée communale mais pas encore effectué et dépensé.

Ceci dit, la commission financière favorablement les budgets de fonctionnement et d'investissement 2018 du Foyer St-Joseph et vous propose de bien vouloir les accepter.



Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2018 du Foyer St-Joseph

Aucune remarque n'est formulée. Le budget de fonctionnement 2018 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée, à l'unanimité. Aucune opposition, aucune abstention.

Aucune remarque n'est formulée. Le budget d'investissement 2018 du Foyer St-Joseph est approuvé, à main levée, à l'unanimité. Aucune opposition, aucune abstention.

3. Budget communal 2018

Budget de fonctionnement

Il était à disposition dans son intégralité à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet. M. le Syndic présente les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires suivants :

0. Administration

Charges CHF 469'481.00

Produits CHF 67'186.00

01. *Assemblées, Conseil communal* : la rémunération des Conseillers communaux pour CHF 40'000.00. Le tarif en vigueur pour la période législative 2016-2021, qui n'a pas été modifié depuis 2001, est le suivant :

Jetons de présence CHF 75.-/séance

Vacation CHF 30.-/heure

Pour information, le site de la RTS présente toutes les vacations de tous les Conseils de Suisse.

02. *Administration générale* : le personnel de l'administration ne changera pas en 2018. Une augmentation due à la présente de l'apprentie à 100 % sur toute l'année (1/2 année en 2017) et le taux de M. Thierry Gendre, boursier communal, qui passe de 90% (mesure provisoire en 2017) à 100%. Le coût total de l'administration de CHF 402'295.00 correspond à 7.4% des charges totales de la commune.

1. Ordre public

Charges CHF 91'981.00

Produits CHF 41'347.00

10. *Protection juridique* : la nouvelle loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure de curatelle professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offrent ce service en commun dans les locaux de l'ancienne poste de Vaulruz. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de CHF 38'866.00 pour 2018, représentant une hausse de 15,6% par rapport à 2017, par décision prise par le Juge de Paix et relative à la hausse des tarifs.

14. *Police du feu* : Le CSPI, dont la comptabilité est externe, présente un budget équilibré. La charge supplémentaire concerne les frais de la centrale d'alarme d'un montant de CHF 645.00. Le budget est stable et équilibré. Pour information le CSPI est le seul corps de sapeur-pompiers du district où la taxe est la plus basse du district et couvre les charges.

15. *Militaire* : Participation au stand de tir d'un montant de CHF 2.50 par habitant.

16. *Protection civile* : CHF 5'750.00 en charges pour la participation à la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC. Les contributions de remplacement des abris PC n'apparaissent plus en produits car elles sont versées directement au nouveau fonds cantonal.

17. *Protection de la population* : CHF 1'853.00 pour la participation à l'ORCOC intercommunal. En charges, le montant global puisque la comptabilité est faite à Sâles et en produits, le montant de la participation des deux autres communes. Les montants sont en baisse en 2018, car une réorganisation au niveau régional est envisagée.



COMMUNE DE SALES

1625 SALES

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'785'550.00

Produits CHF 75'577.00

Il s'agit de prestations liées, c'est-à-dire que le canton facture en fonction de la population légale.

20. *École enfantine* : CHF 110'225.00 participation aux dépenses cantonales. Ce sont des charges liées.

21. *Cycle scolaire obligatoire* : CHF 1'177'898.00 participation aux dépenses cantonales (charges liées), et aux activités et fournitures scolaires. Le coût du poste 21 a augmenté de CHF 90'000.- par la prise en charge des transports scolaires à partir du 1^{er} août 2018, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire et de CHF 23'000.- pour les premières charges du CO de Riaz.

22. *Écoles spécialisées* : CHF 245'844.00 contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie, il s'agit également de charges liées.

23. *Formation professionnelle* : CHF 40'800.00 participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires communales.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : CHF 210'783.00 pour les salaires des concierges des écoles, le bureau de la RE, l'achat des fournitures scolaires, la maintenance informatique et les bâtiments. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus et budgétés en 2018. L'augmentation de charges de CHF 15'000.00 provient de la maintenance informatique des écoles transféré depuis le compte 21. CHF 75'427.00 de produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 309'379.00

Produits CHF 24'528.00

30. *Culture* : CHF 33'646.00 pour la participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune et le soutien communal aux sociétés locales pour un montant de CHF 15'000.00.

34. *Centre sportif* : CHF 249'474.00 pour la conciergerie, les frais de fonctionnement et d'entretien, ainsi que la prise en compte des intérêts et amortissements de la construction de la salle polyvalente. En produits, la location de la nouvelle salle estimée pour 2018 à CHF 33'661.00.

35. *Autres loisirs* : CHF 24'464.00 pour la bibliothèque communale, les passeports vacances, auxquels vient se rajouter la participation communale à la régionalisation des sports telle que votée en assemblée communale du 23 avril 2014 (CHF 18'464.00 pour 2018).

4. Santé

Charges CHF 517'935.00

Produits CHF 1'500.00

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : CHF 17'777.00 les frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère sont terminés. Il reste uniquement le montant qui concerne la part aux ambulances du district, en forte hausse : plus de 37,7% en raison de la création de l'Association interdistrict avec la Glâne et la Veveyse, pour gérer les ambulances.

41. *Homes médicalisés* : CHF 327'512.00 c'est la contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (Foyer St-Joseph et autres). Suite à la mutualisation des frais financiers des EMS de la Gruyère à partir du 1^{er} janvier 2018, il y a une forte hausse pour la commune : CHF 38'000.00 et des charges liées pour les soins spéciaux : CHF 233'879.00.

44. *Soins ambulatoires* : CHF 170'146.00 pour les soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées, en hausse de 8,3%). Les frais ont plus que doublé en dix ans !

46. *Service médical des écoles* : Le service dentaire scolaire est à nouveau facturé aux communes. Seul reste les subventions aux soins dentaires selon le règlement communal, pour un montant de CHF 1'500.00.



5. Affaires sociales

Charges CHF 618'165.00

Produits CHF 1'420.00

54. *Accueil de la petite enfance* : CHF 26'000.00 les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

55. *Invalidité* : CHF 351'959.00 il s'agit de charges liées cantonales.

57. *Homes* : il n'y a pas de déficit budgété pour le Foyer St-Joseph. Aucun déficit n'a été enregistré depuis 2013.

58. *Assistance* : CHF 240'206.00 il s'agit de charges liées qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère pour CHF 188'367.00 et au Fonds cantonal pour l'emploi pour CHF 24'582.00. Les charges ont doublé en cinq ans.

6. Transports et communications

Charges CHF 430'001.00

Produits CHF 53'958.00

62. *Routes communales et génie civil* :

Déneigement : CHF 50'000.00 c'est une moyenne des dépenses des dix dernières années, comme en 2017.

Entretien des routes : CHF 20'000.00. Le plan quinquennal d'entretien des routes est en cours. CHF 10'000.- de base et CHF 10'000.00 pour une réparation urgente des regards à la route de la Joretta.

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires pour près de CHF 85'000.00.

Autres charges : frais d'éclairage public, frais d'entretien des véhicules communaux, salaires et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

Produits : CHF 42'409.00 il s'agit d'imputations internes pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères, la répartition est adaptée chaque année selon les heures réelles effectuées l'année précédente.

65. *Trafic régional* : c'est la part aux dépenses cantonales (transports publics), soit une charge liée de CHF 47'226.00 et nouvelle charge pour le fonds fédéral des infrastructures ferroviaires de CHF 9'304.00.

7. Environnement

Charges CHF 731'694.00

Produits CHF 615'366.00

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

71. *Protection des eaux* : CHF 236'171.00 le budget tient compte du règlement communal, le résultat final est équivalent aux années précédentes.

72. *Ordures ménagères* : CHF 174'578.00 l'augmentation de la taxe de base de CHF 40.00 à 60.00 par année décidée en 2015 nous permet de couvrir correctement nos charges. Nous avons ainsi une couverture de 81,6% pour 2018.

75. *Corrections des eaux, digues* : CHF 27'815.00 la nouvelle loi cantonale sur les eaux a reporté sur les communes l'entretien des ruisseaux. Les fortes pluies que nous subissons nous imposent des travaux d'entretien et de protection budgétés dans ce chapitre.

79. *Aménagement du territoire* : CHF 57'458.00 essentiellement la participation à l'ARG pour CHF 30'099.00, les amortissements des coûts de notre PAL, les frais d'urbaniste et permis de construire.

8. Economie

Charges CHF 23'260.00

Produits CHF 45'988.00

80. *Agriculture* : c'est le paiement et le remboursement des diminutions des aires agricoles.



COMMUNE DE SALES 1625 SALES

81. *Forêts* : c'est la part au bénéfice 2018 du Triage forestier prévue à hauteur de CHF 20'149.00, en légère augmentation.

83. *Tourisme* : CHF 4'500.00 de cotisation ATG (Association La Gruyère Tourisme).

84. *Scierie* : CHF 18'450.00 en charges, les frais de conciergerie et d'entretien et CHF 25'539.00 en produits pour la location estimée. Ce budget est toujours prudent.

9. Finances et impôts

Charges CHF 473'176.00

Produits CHF 4'415'352.00

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 2'800'000.00

Personnes morales : CHF 80'000.00 en diminution de plus de CHF 60'000.00 par rapport à 2017

Contribution immobilière : CHF 210'000.00

Impôts sur les véhicules : CHF 115'000.00

Solde : divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : CHF 355'755.00 c'est le montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. Après plusieurs années de diminution de ce montant, une augmentation de CHF 29'936.00 en 2018.

94. *Gérance fortunes et dettes* :

En charges : les frais de compte, intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 345'406.00 et les charges et entretiens des immeubles de la commune pour CHF 108'140.00.

En produits : les imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 344'611.00, les loyers et charges des immeubles pour CHF 241'776.00 et les parchets communaux pour CHF 71'400.00.

M. le Syndic présente un tableau indiquant les variations entre 2017 et 2018 des charges liées ou obligatoires. Le budget de fonctionnement 2018 intègre CHF 170'500.00 de charges supplémentaires.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2018 prévoit un déficit estimé de CHF 116'322.91.

Budget d'investissement 2018

2. Enseignement et formation

CHF 103'000.00 correspondant au report du solde de l'investissement pour la mise aux normes des chauffages et des citernes des bâtiments scolaires, soit CHF 125'000.00 voté au printemps 2015.

CHF 160'000.00 correspondant au nouvel investissement pour la réfection du toit de l'école de Maules

CHF 240'000.00 correspondant au nouvel investissement pour la place de jeux à l'école de Sâles. Les deux investissements font l'objet d'une présentation détaillée après la présentation générale.

6. Transports et communications

Report du solde d'investissement de CHF 230'000.00 voté le 29 avril 2014 pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales et CHF 390'000.00 pour l'aménagement du trottoir à Romanens voté au printemps.

7. Environnement

CHF 61'600.00 correspond au report du solde d'investissement voté le 2 mai 2017 pour le crédit d'étude pour la revitalisation de la Sionge, secteur de Pra Bocca.

Le budget d'investissement 2018 se solde avec un excédent de charges de CHF 1'184'000.00, dont CHF 784'600.00 de reports d'investissement et CHF 400'000.00 de nouveaux investissements.



Avant de passer la parole au président de la commission financière, M. le Syndic présente à l'écran les bases légales, à savoir le rôle et les attributions de la commission financière : elle examine le budget, elle examine les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale et elle donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

Rapport de la commission financière

Dans sa séance du 29 novembre 217, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2018 de la commune de Sâles. Elle a ensuite siégé d'une manière autonome en date du 5 décembre.

Quelques points concernant le budget de fonctionnement :

Pour un total de produits de plus de 5,3 millions de francs, le budget présente cette fois-ci un déficit de CHF 116'000. Nous avons constaté que toutes les charges sont en hausse et que le produit des impôts stagne. Les causes sont aussi diverses que variées et les changements de lois, notamment celle sur la scolarité obligatoire et sur la prise en charge des aînés. Quasi-systématiquement ces changements sont régulièrement en défaveur des communes et induisent de lourds reports de charges. Autre cause, les charges en relation avec le vaste territoire, notamment au niveau de l'entretien des routes. La difficulté pour notre commune à faire venir de lourds contribuables, notamment des entreprises. Des charges liées toujours plus lourdes. L'avenir s'annonce financièrement sombre notamment vu les coûts des transports scolaires entièrement à la charge de la commune dès mi 2018 et les futurs coûts du CO de Riaz. Le taux de déficit représente le 2% du total des produits. En tenant compte des nouvelles charges à venir en 2018 et que les entrées fiscales n'augmenteront pas, ce taux passera à 4,7%. A partir de 5%, la commune doit augmenter les impôts.

Ceci dit, nous sommes malgré tout convaincus que le conseil communal a établi un budget minimal et fait au plus juste. Toutes les dépenses, c'est-à-dire celles non liées sur lesquelles nous avons encore la maîtrise, ont été analysées judicieusement et la commission financière n'a pas constaté de dépenses superflues. Merci encore pour les explications données.

Dès lors, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2018 de la commune de Sâles et vous propose de l'accepter.

3.3 Présentation et approbation des nouveaux investissements

3.3.1. Aménagement d'une nouvelle place de jeux de l'école de Sâles

M. Stéphane Baechler présente les deux nouveaux investissements.

Au vu des photos présentées à l'écran, il n'est pas nécessaire d'en dire plus, la place de jeux actuelle ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur. Une réparation n'étant plus possible, il est temps de penser à la rénover pour le bien de tous, et ce, pour un coût de réalisation qui est le suivant :

Assainissement de la place de jeux existant	CHF 115'000.00
Le terrain de foot remplacé par une surface poly-sports	CHF 150'000.00
Une réserve pour divers et imprévus	CHF 20'000.00

Coût total de l'investissement CHF 240'000.00

On peut obtenir un projet comme présenté à l'écran : une aire de jeux pour des enfants de 7 à 77 ans, se composant en deux aires bien distinctes. La place de jeux existante sera assainie avec des agrès adaptés aux petits avec, en bordure, des bancs. La deuxième, le terrain de foot transformé en surface poly-sports, c'est-à-dire pour y pratiquer plusieurs sports différents, où l'on peut pratiquer jusque trois sports en même temps. Cette surface est accessible pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Syndic :

Nous sommes conscients que c'est un investissement conséquent pour une place de jeux. Le remplacement des éléments de jeux est absolument nécessaire pour la première moitié de l'investissement. L'aménagement du terrain de foot fera profiter les élèves à la récréation, avant et après l'école et tous les enfants de Sâles au minimum. Après l'aménagement de la déchetterie, des routes, de l'adduction d'eau, de l'épuration, nous pensons qu'il est aussi nécessaire d'investir pour nos enfants. Vous pouvez voir à l'écran le financement prévu. Celui-ci n'aura pas d'impact sur les comptes de fonctionnement des années futures.



Rapport de la commission financière

La commission financière comprend parfaitement les arguments avancés par le conseil communal pour cette dépense, même si cela n'entre pas complètement dans son mandat. En effet, elle doit analyser cette demande du point de vue financier. Nous pensons que cette dépense est une dépense de haute conjoncture et qu'elle ne tombe pas au bon moment au vu de l'incertitude financière à venir. Pour ne pas grever le compte de fonctionnement, la commune souhaite le financer par liquidités pour moitié et l'utilisation d'une réserve pour investissements futurs. Les charges annuelles de CHF 0.00 nous ferait presque penser que cette place ne coûtera rien, ce qui n'est bien sûr par le cas. Nous sommes de l'idée qu'elle ne doit en tout cas pas empêcher d'autres investissements essentiels et obligatoires à la vie de notre commune. Selon le programme d'investissements, il y en a plusieurs qui arrivent ces prochaines années : réfection du toit de l'école de Maules, revitalisation de La Sionge, réfection de la place de parc du restaurant de La Couronne, nouveau plan d'entretien des routes, etc... C'est pour ces dépenses que nous devrions puiser dans nos réserves et nos liquidités courantes. Comme nous vous l'avons déjà dit, la commune vit des moments difficiles où chaque dépense doit être justifiée. Nous pensons que l'on ne peut pas raisonnablement se payer une place de jeux alors qu'un important déficit est annoncé, même en puisant dans notre fortune. Nous nous devons d'être très prudents, c'est pourquoi la commission financière préavis négativement cet investissement.

Ouverture à la discussion

M. Claude Seydoux : « Je comprends qu'il faille mettre à jour les équipements abîmés qui sont dangereux mais je ne comprends pas la proposition du terrain poly-sports qui est un luxe. »

Réponse de M. le Syndic : le projet prévoit mieux que le terrain actuel dont l'utilisation est une catastrophe lorsqu'il pleut. Il est prévu de demander des subventionnements pour ce terrain car plusieurs sont possibles dans un deuxième temps mais cela ne peut se faire qu'à partir du moment où le budget a été voté et accepté. La remarque est un point de vue.

Mme Fabienne Pharisa : « N'est-il pas possible de faire cet investissement sur deux ans ? Les CHF 105'000.00 de la surface poly-sports pourraient couvrir les pertes de l'année puis de réévaluer peut-être pour l'année prochaine la deuxième partie ? Est-ce possible ? »

C'est possible, l'investissement n'est pas obligatoirement à faire en une fois et peut être réparti sur deux ans, ce sont deux choses séparées donc possible en deux temps mais cela ne changerait rien sur les finances communales car il s'agit d'un investissement et non du fonctionnement.

« Peut-on accepter une partie ce soir et refuser une partie ou est-ce un tout ? »

La proposition du Conseil communal est le tout. Si cela était refusé on peut voir s'il y a une autre variante qui serait proposée. M. Baechler de rajouter que si les travaux étaient réalisés en deux fois, ils coûteraient plus cher du fait de se retrouver avec deux chantiers, les déplacements et les interventions des machines, de l'ordre de 10% environ.

« Personnellement je trouve que CHF 105'000.00 est un gros investissement alors que l'on n'est pas une commune grande comme Bulle, un petit territoire pour investir CHF 240'000.00 pour une place de jeux. C'est conséquent. »

Oui, c'est un investissement conséquent qui est proposé. Depuis le temps que quelque chose est demandé, le Conseil communal vous soumet sa proposition.

« Y a-t-il eu plusieurs demandes d'offres, comment cela se passe-t-il ? »

Bien sûr, oui, plusieurs offres ont été demandées. M. Stéphane Baechler répond : Trois projets ont été étudiés, l'un se montait à plus de CHF 300'000.00 et un était moins coûteux mais dans celui retenu, la surface poly-sports incorpore aussi des panneaux de baskets qui se trouvent actuellement dans la cour de récréation et qui arrivent aussi en fin de vie. Tous les jeux de ballon sont possibles sur cette surface et elle peut être séparée en plusieurs aires de jeu.

M. Lucien Menoud : « Combien d'élèves à Sâles vont profiter de cet investissement et combien d'élèves dans les autres classes ne profiteront pas de cet investissement ? »



La proportion d'élèves est d'environ une moitié à Sâles et une moitié dans les autres villages. A midi, l'AES peut l'utiliser. Dans le projet de fusion des écoles avec Vaulruz, il y aura plus d'élèves à Sâles et moins dans les villages. En dehors de l'école, les enfants de Sâles l'utilisent. La place de jeux actuelle est bien employée malgré son état.

« En vue de cette fusion justement, si l'on reporte l'investissement et on fait ça à partir de la fusion, est-ce que Vaulruz participe à ces frais ? »

Non, pas du tout. La place de jeux est liée à nos aménagements, elle n'est pas du tout liée à la fusion. Le projet présenté est un sujet qui a été repoussé depuis des années parce qu'il y avait plus urgent à faire.

Mme Françoise Savary : « Dans la possibilité du vote, pour clarifier, ou on vote pour tout, ou on rase. Il n'y a pas d'alternative. »

La proposition est faite par le Conseil communal, à présent c'est à l'assemblée de l'accepter ou de la refuser.

« Si elle est refusée, une autre proposition est-elle soumise ? »

Cette possibilité sera étudiée. Encore une fois, c'est l'assemblée qui décide d'approuver ou de refuser un investissement, ce n'est pas le Conseil communal. La proposition d'investissement présentée ce soir est le projet soumis au vote.

M. Jean-José Ruffieux : « Concernant le financement, sur le document qu'on avait il était mentionné par un emprunt bancaire et maintenant financé à 50% par des liquidités et les autres 50% comment les finance-t-on ? »

M. Nicolas Hassler : Par la réserve. Il y a deux manières de voir l'emprunt, celui à la banque pour avoir le montant et l'emprunt autorisé par le Service des communes qui implique des amortissements obligatoires qui sont très lourds, de 15 % ce qui grève les comptes de fonctionnement.

« Pour moi cela est clair mais il faut bien trouver l'argent quelque part. »

La réserve permet de sortir ce montant du bilan comptable. M. Nicolas Hassler de préciser que l'on dispose actuellement d'une provision de CHF 400'000.00 pour investissements futurs au passif du bilan et nous disposons des liquidités en contrepartie, selon le Service des communes, pour le faire.

M. Victor Borcard : « Je ne comprends pas comment il n'y a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement si l'on doit passer par un emprunt bancaire sans payer d'intérêts. »

Même si l'investissement nécessite de demander un crédit bancaire, 1% d'intérêts ne représente pas une somme conséquente. M. Nicolas Hassler précise qu'aucun emprunt ne sera nécessaire, aucune autorisation d'emprunt demandée, le but étant de ne pas avoir d'amortissement obligatoire de 15% à payer (2017 n'est pas encore bouclé mais devrait boucler sur un bénéfice) et d'amortir directement à l'actif, le bénéfice à l'actif n'ayant pas réellement de valeur vénale, ou, sur un prochain bénéfice.

M. Paul Chollet : « En cas de refus, allez-vous budgetiser l'entretien obligatoire des jeux du point de vue de la sécurité ? Pour avoir rempli ce genre d'offres pour d'autres communes, je sais que la sécurité est un gros souci car s'il arrive un accident, la commune serait responsable et cela revient vite cher. »

L'entretien minimum a déjà été fait, l'étape suivante est l'obligation de les démonter car ils ne sont plus réparables et plus aux normes.

M. Gérald Sudan : « La réparation de la place coûterait nettement moins »

Oui, la rénovation représente la première partie de l'investissement, soit CHF 115'000.00.



M. Michel Descloux : « Il faut trouver une solution simple. Je ne pense pas que ce soit nécessaire d'avoir une tyrolienne et tout ce qui prévu, faisons plus basique qui coûte moins cher, je crois que les enfants se contentent de très peu. »

M. Stéphane Baechler explique que la tyrolienne existante est le jeu le plus utilisé pendant les récréations, que ce n'est pas le jeu le plus cher et il y a moins de jeux qu'aujourd'hui car actuellement ils sont trop prêts les uns des autres. L'image présentée est un projet, il n'est pas figé. Il a été pensé pour tous les âges. M. Charles Bailat ajoute qu'il n'est pas tout à fait juste de se focaliser sur l'utilisation par les écoliers, l'AES se sert aussi de la place de jeux. En été, les enfants sont au moins une heure par jour dehors donc ils s'en servent tous les après-midis.

Mme Géraldine Dafflon : « L'AES sera à Vaulruz après »

M. Charles Bailat : Oui, dans un premier temps. Je regrette un peu qu'aucun enfant n'est présent ce soir pour défendre son point de vue.

« Je vous donne l'avis d'une maman de jeunes enfants qui l'utilisent : c'est nécessaire et primordial de refaire la première partie de la place de jeux, la deuxième partie c'est du luxe. »

M. Victor Borcard : « Je fais la proposition de refuser cette place de jeux telle qu'elle est proposée et de faire une contre-proposition d'accepter la place de jeux seule sans la surface poly-sports. Si on considère que CHF 240'000.- c'est trop élevé, si on considère qu'elle ne concerne pas les villages, seulement Sâles. Elle ne rend pas service à l'ensemble des enfants. »

M. Nicolas Hassler : Je défends la place poly-sports. Nous avons fait des études et visité d'autres places de sports à Grandvillars, à St-Martin. Les échos, ces places sont très utilisées. Le mercredi après-midi, c'est un lieu de rencontre pour les jeunes. Tous vos enfants vont venir y jouer parce qu'ils passent tous à plus ou moins long terme à l'école de Sâles. L'école de Vaulruz est aussi équipée et le terrain très utilisé. C'est à l'assemblée communale de décider, nous proposons ce projet de mettre à dispositions de nos enfants ces aires de jeux. »

M. Paul Chollet : « Combien de m2 cela représente-t-il ? Je conçois que le prix du m2 est assez élevé mais en finalité assez raisonnable. Ce calcul rapporté à la surface est à faire. Si on l'analyse et on le décortique, je pense que le montant annoncé n'est pas exorbitant. »

M. Stéphane Baechler : La surface actuelle ne diffère pas et le terrain poly-sports est de dimension 15 x 5m. A cela, il faut rajouter les aménagements aux abords, drainages et autres qui est conséquent. Rappelons que ce terrain peut être utilisé par les écoles pour des activités de plein air et pratiquer des sports »

M. Bruno Yerly : « Il n'y aura pas plus de frais d'entretien par rapport à la surface actuelle. A combien s'élevait son entretien ces dernières années, y compris des espaces verts ? »

Nous n'avons pas la réponse à cette question. Il y aura moins d'entretien qu'actuellement, les surfaces étant neuves, oui, ils finiront aussi par s'user, c'est clair. »

Mme Marie-Josée Brodard : « Je constate que enfants peuvent aussi jouer aux alentours de la halle de gym le mercredi après-midi, le soir et le week-end. Ce serait une place poly-sports en plus. Autant potentialiser cet espace que de créer une nouvelle place. La commune ne dispose pas de lieu au milieu du village qui invite la population donc c'est bien de faire de la place de jeux un espace convivial. »

Mme Françoise Savary : « En hiver la sécurité n'est pas assurée sur cette place. » Oui, la place n'est pas du tout utilisée en hiver. « Un terrain comme celui-ci permettra d'être utilisé ? » C'est un terrain fait pour tous temps.

M. Sébastien Frossard : « Je fais la même proposition de refuser l'investissement de CHF 240'000.- »

M. Lucien Menoud : « C'est difficile car si l'on vote qu'une partie, l'aménagement ne sera pas nécessairement le même sans faire l'autre ! On ne peut pas voter sur un montant d'aménagement de CHF 115'000.- sans avoir revu les chiffres pour l'aménagement, il faudra donc voter un autre projet. »
C'est une proposition qui pourra être prise dans un deuxième temps s'il le faut.



COMMUNE DE SALES

1625 SALES

Vote de l'investissement pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux à l'école de Sâles

Les personnes qui approuvent l'investissement pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux de l'école de Sâles sont priées de s'exprimer en levant la main.

Approbation : 19

Opposition : 41

Abstention : 6

L'investissement est donc refusé par l'assemblée.

M. le Syndic :

Le Conseil communal avait envisagé ce cas de figure et propose à l'assemblée de voter un investissement du montant dédié à l'aménagement de la place de jeux uniquement, pour le montant de CHF 120'000.- (CHF 115'000.- et imprévus) financé par les liquidités. Le terrain de foot restera en l'état, il ne sera pas remplacé par la surface poly-sports.

M. Bruno Yerly : « La commission financière doit-elle se prononcer sur cette proposition ? »

La commission financière n'a pas nécessairement besoin de se prononcer sur la décision de l'assemblée, le cas échéant, elle a donné son avis sur l'investissement dans son préavis.

L'assemblée communale a le droit de décider ce qu'elle veut. Elle peut se prononcer en votant préalablement et décider si elle veut voter ou non cette deuxième proposition, faite sur sa demande.

M. Francis Seydoux : « Ce montant me paraît un peu élevé pour rénover cette place. »

Nous avons les offres, ce prix correspond aux prix actuels.

Décision de l'assemblée communale de voter la proposition d'investissement pour l'aménagement de la place de jeux sans la place poly-sports

Les personnes qui souhaitent se prononcer sur l'investissement pour l'aménagement de la place de jeux, sans la place poly-sports, sont priées de s'exprimer en levant la main.

Approbation : 22

Opposition : 30

Abstention : 14

L'investissement pour l'aménagement de la place de jeux sans la surface poly-sports ne sera donc pas voté.

Les jeux actuels seront démontés.

3.3.2. Réfection totale de la toiture de l'école de Maules

Cet investissement est devenu nécessaire et une suite logique aux divers travaux d'assainissement effectués ces deux dernières années, et ce, dans un souci énergétique. En effet, la toiture présente de grosses faiblesses d'étanchéité lors de pluies ou de chutes de neige. Le toit actuel ne possédant pas de sous-couverture, il est prévu d'en installer une qui permettra d'isoler la toiture.

Comme nous l'avons fait pour tous les bâtiments, cet investissement sera financé par un emprunt bancaire générant des charges de CHF 9'600.00 sur le compte de fonctionnement des années suivantes. Le détail des travaux et les montants correspondants sont détaillés par M. Stéphane Baechler et présentés à l'écran. Le montant global s'élève à CHF 160'000.00.

Rapport de la commission financière

La commission financière ne doit pas forcément être contre tout investissement quand les comptes sont dans le rouge, autrement elle ne servirait à rien. Elle doit également et surtout apprécier la situation au cas par cas. L'aspect financier est primordial nous l'avons déjà dit. Dans le cas de l'école de Maules, il y a une différence d'importance pour la commission financière. Les travaux envisagés auront pour effet le maintien de la valeur



d'un bien immobilier propriété de la commune. Ce maintien de valeur compte autant pour la location du bien que pour son utilisation comme école ou son éventuelle vente dans le futur. Ne rien faire risquerait de causer des dégâts au bâtiment, les infiltrations d'eau ont déjà été constatées et donc de faire baisser cette valeur. Il en va donc du maintien en l'état du patrimoine communal. Afin de préserver nos budgets, c'est à notre avis un investissement à financer idéalement en puisant sur nos réserves et ou nos liquidités. C'est pourquoi, indépendamment du mode de financement, liquidités, utilisation de la réserve pour investissements futurs ou emprunt bancaire, la commission financière préavise positivement cet investissement.

Ouverture à la discussion

M. Guy Suard : « Est-ce que vous avez droit à des subventions de l'Etat ? »

Non, pas pour les bâtiments.

M. Lucien Menoud : « Est-ce un galetas froid ? Est-ce isolé dessous ? »

Oui, l'appartement est isolé mais pas la toiture. La sous-couverture est mise pour que dans le futur cette partie puisse être isolée au besoin.

M. Jacques Uldry : « Est-ce que dans le cadre de la fusion des écoles, l'école sera fermée ? Si c'est le cas, est-ce que le bâtiment sera vendu éventuellement ? »

Cela est du domaine du possible, pour l'instant aucune décision n'est prise. De toute façon le bâtiment lui-même doit être préservé.

Vote de l'investissement pour la réfection totale de la toiture de l'école de Maules

Les personnes qui approuvent l'investissement pour la réfection totale de la toiture de l'école de Maules et son mode de financement sont priées de s'exprimer en levant la main. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2018

Approbation du budget de fonctionnement 2018

Aucune remarque n'est formulée. Le budget de fonctionnement 2018 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

Approbation du budget d'investissement 2018

Aucune remarque n'est formulée. Le budget d'investissement 2018 est approuvé à main levée, le montant de CHF 240'000.00 étant retranché puisque refusé, à l'unanimité.

4. Plan financier 2018-2022

La Loi sur les communes du 16 mars 2006 impose la mise en place d'un plan financier, c'est en quelque sorte un tableau de bord pour le conseil communal. Nous avons le plaisir de vous présenter le 7^{ème} plan financier de la commune. Il est réactualisé que fois que nécessaire, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le conseil communal puis la commission financière donne son préavis. Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale mais il est présenté pour information.

M. le Syndic passe la parole à M. Nicolas Hassler, responsable du dicastère des finances.

Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs exercices. Les cinq derniers comptes bouclés, à savoir 2012 à 2016, servent de base.

Le but de la planification financière est de déterminer dans quelle mesure le compte de fonctionnement est à même de couvrir les coûts induits par de nouveaux investissements ou de nouvelles tâches. Les modifications législatives cantonales décidées au niveau régional peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur les finances communales.



COMMUNE DE SALES 1625 SALES

A notre connaissance, il convient de tenir compte des éléments suivants pour établir le plan financier communal 2018-2022 :

- Suite à la modification de la Loi scolaire, les frais de transports seront à la charge de notre commune de manière partielle dès 2018, puis totale dès 2019.
- En 2019, les coûts du nouveau CO3 devront également être pris en charge, le montant estimé est de l'ordre de CHF 48'000.00.
- A partir de 2019, la commune de Vaulruz devrait participer de manière partielle, puis complète dès 2020, aux frais scolaires.
- Les charges supplémentaires sont plus importantes que les diminutions de charges.
- Au niveau communal, il convient de tenir compte des investissements déjà votés, soit l'assainissement des chauffages, le plan quinquennal d'entretien des routes, l'aménagement du trottoir à Romanens, l'étude pour la revitalisation de la Sionge et à présent la réfection de la toiture de Maules. Les charges découlant de ces investissements ont été intégrées dans le plan financier à partir de 2019.

Dans le cadre de la planification financière 2018-2022, le conseil communal a validé un programme d'investissements. Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets qui seront présentés et votés en assemblées communales, ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales :

- Crédit complémentaire pour l'assainissement des chauffages, éventuellement le chauffage à distance
- Entretien du ruisseau du Clos Pittet à Romanens
- Réalisation de la revitalisation de la Sionge
- Réfection de la place de parc de la Couronne
- Nouveau plan des routes (réfections)
- Revitalisation de la Neirigue
- Route forestière à Maules
- Ancienne école de Sâles
- Bassin de rétention à Sâles
- Ferme de Maules

Le programme d'investissements a également comme objectif de faire réfléchir sur les priorités que l'Exécutif souhaite présenter à plus ou moins long terme à l'assemblée communale. A ce jour, ces projets sont plus ou moins aboutis.

La marge nette d'autofinancement, l'intégration des nouveaux investissements et en découle l'insuffisance ou l'excédent d'autofinancement. La situation s'annonce préoccupante. En l'état actuel, nous constatons que l'intégration du programme d'investissement 2018-2022 dans le budget de fonctionnement rendra l'élaboration du budget 2019 très compliquée.

Quelques chiffres clés :

Selon les statistiques fiscales sur la base de 2015, Sâles se situe au niveau de la 23^{ème} place sur 25 communes pour l'impôt sur les personnes physiques

La dette par habitant se situe à CHF 1'110.06, ce qui peut être qualifié de raisonnable.

La moyenne des impôts par contribuable de notre commune est de CHF 1'806.-, la moyenne du district se situe à CHF 2'174.00.

L'IPF (indice de potentiel fiscal), calculé sur la base 2015 des 8 types d'impôts réguliers, diminue alors qu'il n'a encore pas été tenu compte de la perte de certains contribuables dans ce calcul :

IPF pour le calcul du budget 2016	81.16
IPF pour le calcul du budget 2017	80.63
IPF pour le calcul du budget 2018	78.79

Notre marge de manœuvre devrait donc aller en diminuant, la part du montant reçu de la péréquation financière et la diminution de notre participation aux dépenses régionales ne compensant pas intégralement cette diminution.

Déficit du budget de fonctionnement 2018	CHF 116'000.00
Nouvelles charges de fonctionnement 2019	CHF 72'000.00



COMMUNE DE SALES 1625 SALES

Intégration des charges d'investissements votées

CHF 145'000.00

CHF 333'000.00 à trouver à plus ou moins court terme.

Si nous ne pouvons pas influencer sur les dépenses, nous serons contraints d'influer sur les produits : augmentation des impôts (impôts ordinaires, contribution immobilière) et augmentation des taxes.

Quelques pistes : l'augmentation de l'impôt communal ordinaire de 5 centimes équivaldrait à CHF 185'000.- et l'augmentation de la contribution immobilière de 1.3‰ à 2‰ rapporterait CHF 113'000.-.

Pour résumer, le plan financier est un outil à disposition du conseil communal, de la commission financière et de l'assemblée communale, afin de pouvoir se projeter dans l'avenir.

Comportant bon nombre d'inconnues, il doit être établi au minimum une fois par année et réactualisé à chaque fois que cela est nécessaire. Il permet de mettre en évidence l'évolution présumée de la situation financière et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir un certain équilibre.

M. Nicolas Hassler se tient à la disposition de tous les citoyens pour tous compléments d'informations, soit directement, soit plus tard, en fonction de la complexité de leurs questions.

M. le Syndic de rajouter que la situation n'est pas réjouissante. Sâles n'est pas isolé dans ce cas de figure, c'est le cas de bon nombre de communes. L'application de toutes les nouvelles lois devient bientôt ingérable. Des solutions devront être trouvées à l'avenir, la commune mais pas seulement, le canton, la région, pour pouvoir s'en sortir.

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

5. Réception des citoyens nés en 1999

21 jeunes citoyens de la commune sont nés en 1999. 6 d'entre eux se sont excusés pour leur première assemblée communale et 7 étaient présents. M. le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le conseil communal leur remet à chacun la trilogie de *La Suisse illustrée* par Mix et Remix.

6. Divers

Plan Directeur Cantonal - PDCant

Il est à disposition au bureau communal pour consultation. Suite à la votation sur la Loi sur l'aménagement du territoire LAT en 2014, le canton doit réviser son PDCant jusqu'en 2019. Il est actuellement en consultation. Les citoyens ont la possibilité de prendre position jusqu'au 10 janvier, les communes jusqu'en février pour essayer de défendre au mieux leurs intérêts.

Trottoir de Romanens

Le report d'investissement est fait. La mise à l'enquête préalable est terminée, les corrections faites en fonction des préavis des services de l'Etat. Le projet sera mis à l'enquête en janvier et les travaux devraient suivre l'été prochain.

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Marie-Claude Descloux : « Dans le cadre de mon travail d'ergothérapeute aux soins à domicile, j'ai eu l'occasion d'intervenir dans plusieurs situations dans la commune, dont trois prenaient des repas auprès de différents partenaires parce qu'aucun transport de repas n'était organisé. Ce sujet a déjà été abordé par le passé, à certains moments il n'y aurait pas assez de demandes mais pourquoi pas prendre les devants et mettre en place en faisant un état des lieux des personnes partantes pour livrer les repas à domicile et ensuite proposer ce service aux habitants puisque La Couronne ou le home pourraient fournir les repas ? »

Le Conseil communal prend bonne note de cette remarque et en discutera avec le Foyer.

Mme Sylviane Castella-Jaquier : « Je souhaite des renseignements concernant la fusion des écoles de Sâles et Vaulruz. » Les renseignements ont été donnés dans le 4 à la Une, il n'y pas d'informations à donner pour le moment.



« Avant cela, aucune information n'était donnée, je me suis renseignée auprès de deux personnes à deux semaines d'intervalle, on m'a dit qu'il était hors de question de fermer une école puis que des écoles fermentaient. Beaucoup de monde dans le village qui n'ont pas d'information ou de fausses informations. Il y a besoin d'informer les gens. »

Lorsque l'on aura des informations à donner nous les donnerons. La fusion des écoles va se faire, elle est repoussée d'une rentrée scolaire pour avoir le temps de prendre les meilleures décisions et pour diminuer les transports mais pour le moment les décisions ne sont pas prises et je confirme ces mêmes informations données lors de ton appel à ce sujet. Un RDV a été pris en janvier avec le Directeur de la DICS pour repousser cette fusion d'une année. Les discussions sont démarrées, nous y travaillons. Cela a été expliqué dans les deux derniers bulletins communaux donc les informations sont données.

« A ce propos, il a été dit qu'un conseil des parents allait être mis sur pieds. Comment peut-on s'inscrire pour en faire partie ? »

Le conseil des parents est obligatoire à partir du 1^{er} août 2018, selon la Loi. Le Conseil des parents est constitué de parents et de la RE pour discuter de l'environnement de l'école. Il n'a pas de pouvoir de décision. Si vous avez d'autres informations que celles que nous donnons, ce sont des inventions.

M. Frédéric Castella : « Peut-on avoir une idée de l'échéancier de la fusion ? » Ce sera plus clair après le RDV avec M. Siggen en janvier. La fusion devrait avoir lieu à la rentrée 2019.

« Les inquiétudes se sont cristallisées puisque la fusion était prévue à l'automne 2018 ».

Tous ceux qui ont posés des questions ont obtenus les réponses, nous ne pouvons donner plus d'informations si elles n'existent pas pour le moment. Nous sommes au travail à ce sujet et les résultats seront communiqués en temps voulu.

« Les décisions sont-elles soumises à l'assemblée ? »

Les décisions, non, mais le règlement scolaire qui en découlera, oui.

Mme Marie-Josée Brodard : « Par qui la décision de fusion est-elle initiée ? »

Par la Loi scolaire qui impose des cercles scolaires de minimum huit classes. A deux élèves près, nous sommes à sept ou huit classes et Vaulruz n'en a pas assez. Vauruz doit fusionner.

« Pourquoi dans ce cas ont-ils construit une école et le contant l'a-t-il accepté ? »

La nouvelle école a été initiée avant la Loi et leurs classes étaient installées dans des container... Le canton n'a rien à voir avec les bâtiments communaux.

M. Dominique Magnin : « La décision de fusionner avec Vaulruz est donc prise ? »

Oui, sur proposition de Vaulruz, cette solution étant logique. Cette information a été fournie dans les 4 à la Une.

M. Lucien Menoud : « Pour les frais de transports scolaires, l'organisation reste-elle la même pour les CHF 180'000.- par an ? »

Pour le moment oui, la facture revient à la commune alors que précédemment elle était prise en charge par le pot commun auquel la commune participait.

Prochaine assemblée communale : 17 avril 2018

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h50 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire

